



Tout pour se défendre contre une escroquerie au bitcoin

Conseils pratiques publié le **03/03/2022**, vu **648 fois**, Auteur : [JURISOFIA - Contentieux - Responsabilité, Bancaire, Travail, Immo.](#)

Depuis sa création en 2009, le bitcoin connaît un essor fulgurant, tout comme les escroqueries sur cette cryptomonnaie.

Le schéma est souvent le même : des sites internet vous séduisent en vous proposant d'investir, d'épargner ou d'acheter une cryptomonnaie tel que le bitcoin, à moindre prix, ou encore en vous promettant une plus-value très conséquente.

L'issue est également souvent la même : dramatique. Vous avez en effet été victime d'une escroquerie. Le site internet n'existe plus. Le « conseiller » est injoignable ou vous propose de payer un certain prix afin de « débloquer » vos actifs.

Si vous avez été victime d'une arnaque au bitcoin, tout n'est pas perdu, vous avez des droits.

Que vous ayez « investi, épargné ou acheté » en bitcoin ou en monnaie légale, vous pouvez décider d'agir sur le plan pénal, ou encore sur le plan civil.

Notre cabinet, spécialisé en contentieux, peut vous accompagner.